

Séance Officielle du 29 mars 2011

DELIBERATION N° 57/2011

BUDGET PRIMITIF 2011 – INTERVENTIONS SOCIALES

LE CONSEIL TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

VU la loi organique n° 2007-223 et la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-Mer ;

VU le rapport « Interventions sociales » présenté dans le cadre de l'examen du budget primitif 2011 ;

VU la demande d'avis sur le projet de Budget Primitif 2011 adressée au Conseil Economique, Social et Culturel le 20 mars 2011 ;

VU l'avis de la Commission Mixte réunie le 25 mars 2011 ;

SUR le rapport de son Président ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A ADOPTE LA DELIBERATION DONT LA TENEUR SUIT :**

Article 1 :

Le Conseil Territorial **décide** d'inscrire au Budget Primitif 2011 au titre du rapport « interventions sociales » :

- un crédit de 4 839 300 € au chapitre 65 ;
- au chapitre 016 : 438 300 € en dépenses et 150 000 € en recettes ;
- au chapitre 017 : 270 000 € en dépenses et 139 570 € en recettes ;
- un crédit de 88 300 € au chapitre 011 ;
- une recette de 50 000 € au chapitre 74 ;
- une recette de 16 000 € au chapitre 75.

Article 2 :

Le Conseil Territorial donne délégation au Conseil Exécutif pour l'attribution des crédits de subventions votés au titre du présent rapport dans la limite des crédits figurant aux chapitres 65, 016 et 017.

Article 3 :

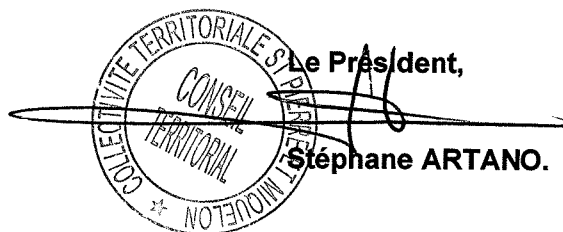
Le Conseil Territorial **autorise** le Président à signer les arrêtés fixant les dotations à allouer au Centre Hospitalier François Dunan et au Centre Georges Gaspard pour le fonctionnement des structures.

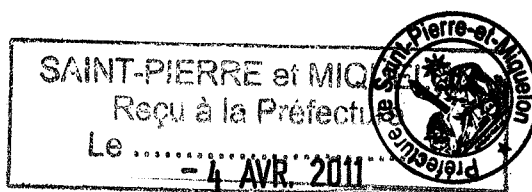
Article 4 :

Le Conseil Territorial **autorise** le Président à signer les décisions et arrêtés relatifs aux différentes interventions à caractère social.

Adopté

16 voix pour
00 voix contre
00 abstention
Conseillers élus : 19
Conseillers présents : 14
Conseillers votants : 16


Le Président,
Stéphane ARTANO.


SAINT-PIERRE et MIQUELON
Reçu à la Préfecture
Le ... - 4 AVR. 2011 ...

Séance Officielle du 29 mars 2011

RAPPORT DU PRESIDENT (modifié en Commission Mixte du 25 mars)

BUDGET PRIMITIF 2011 - INTERVENTIONS SOCIALES

Le budget de fonctionnement consacré à l'aide sociale en 2011 s'élève à 5 635 900 €, soit une prévision en augmentation de 1,3% par rapport au budget primitif 2010.

Les dépenses par intervention sont fixées comme suit :

1. Interventions en faveur de la famille et de l'enfance

DEPENSES D'AIDE SOCIALE (en M€)	BP 2010	BP 2011	Variation 2011/2010	
			M€	%
Famille et enfance	0,770	0,760	-0,010	-1,30%

L'inscription budgétaire intègre la subvention annuelle de fonctionnement au bénéfice de la Maison de l'Enfant arrêtée à 625 000 €, les dotations réservées aux aides scolaires et aux placements en famille ou en institution au titre de l'ASE.

2. Interventions en faveur des personnes handicapées

DEPENSES D'AIDE SOCIALE (en M€)	BP 2010	BP 2011	Variation 2011/2010	
			M€	%
Personnes handicapées	1,118	1,423	0,305	27,28%

L'augmentation de la dotation de plus de 300 000 € par rapport au budget 2010 correspond à la mise en place de la Prestation de Compensation du Handicap sur 2011 et pour laquelle une inscription de 350 000 € est prévue. Dans l'attente de la participation confirmée du CNSA, une première inscription de 50 000 € est proposée en recettes.

Le solde des crédits prévus au budget de l'aide sociale aux personnes handicapées est affecté au fonctionnement du Centre Georges Gaspard, aux aides à la personne et à un placement structurel en métropole.

3. Interventions en faveur des personnes âgées

DEPENSES D'AIDE SOCIALE (en M€)	BP 2010	BP 2011	Variation 2011/2010	
			M€	%
Personnes âgées	1,705	1,726	0,021	1,23%

Les dotations principales sont :

- x 260 000 € pour les aides sociales allouées en matière de prise en charge des frais d'hébergement ;
- x 1 227 000 € pour les frais d'hébergement en maison de retraite ;

Les autres interventions concernent la reconduction des financements destinés aux services confiés à l'association Restons chez Nous et des soutiens financiers accordés aux différentes associations des personnes âgées.

4. Autres interventions sociales

DEPENSES D'AIDE SOCIALE (en M€)	BP 2010	BP 2011	Variation 2011/2010	
			M€	%
Autres interventions sociales et de prévention	1,160	0,932	-0,228	-19,66%

La dotation de 932 100 € se ventile sur les financements récurrents : dotations aux Centres Communaux d'Action Sociale et aux Fonds spécifiques (FSL, Impayés d'Energie, ...), indemnités saisonnières au secteur pêche, secours exceptionnels, congés payés en métropole pour quatre familles de l'archipel,...

Les crédits de subvention prévus à hauteur de 350 000 € sont essentiellement réservés à l'association des ouvriers spécialisés dockers du port de Saint-Pierre en faveur de laquelle il est retenu pour 2011 une dotation de 310 000 € (contre 400 000 € en 2010 et 540 000 € en 2009).

S'ajoute également à ce volet , le budget de fonctionnement réservé à l'entretien et à la gestion des logements sociaux pour 88 300 €.

5. Personnes dépendantes - A.P.A.-

DEPENSES D'AIDESOCIALE(en M€)	BP 2010	BP 2011	Variation 2011/2010	
			M€	%
A.P.A	0,478	0,438	-0,040	-8,37%

Les dépenses du chapitre globalisé 016 considèrent une dotation de 436 000 € pour la prestation APA compensée par une participation du CNSA estimée à 150 000 €.

6. Revenu de Solidarité Active - R.S.A.-

DEPENSES D'AIDE SOCIALE (en M€)	BP 2010	BP 2011	Variation 2011/2010	
			M€	%
R.S.A	0,000	0,270	0,270	

Ce nouveau dispositif qui remplace le Revenu Minimum d'Insertion depuis le 1er janvier sur l'archipel retient un crédit de 270 000 €. La participation de l'Etat est confirmée pour un montant de 139 570 €.

En conclusion, je vous propose au titre de ce rapport les inscriptions suivantes :

- en dépenses, 4 839 300 € au chapitre 65, 438 300 € au chapitre 016, 270 000 € au chapitre 017
- un crédit de 88 300 € au chapitre 011 ;
- en recettes, 50 000 € (chapitre 74), 16 000 € (chapitre 75), 150 000 € (chapitre 016) et 139 570 € (chapitre 017) ;

Au titre de ce rapport, il est également proposé :

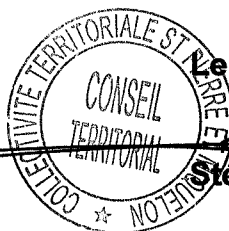
- de donner délégation au Conseil Exécutif pour l'attribution des crédits de subventions votés au titre du présent rapport dans la limite des crédits figurant aux chapitres 65, 016 et 017 ;
- de m'autoriser à signer les arrêtés fixant les dotations à allouer au Centre Hospitalier François Dunan et au Centre Georges Gaspard pour le fonctionnement des structures ;
- de m'autoriser à signer les décisions et arrêtés relatifs aux différentes interventions à caractère social.

Tel est l'objet du projet de délibération joint au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



SAINT-PIERRE et MIQUELON
Reçu à la Préfecture
Le AVR. 2011



Le Président,

Stéphane ARTANO.